IMPACT PAR LE SOCIAL SPORT

SOCIO-SPORT : REPERES, PRATIQUES ET PERSPECTIVES

Travaux réalisés en 2024 et 2025

CHAPITRE 11

Perspectives de travaux des ouvertures thématiques à approfondir

Capitaliser les thématiques émergentes ouvertes par les JEF pour structurer les futurs chantiers 155.

Avec le soutien de :

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
AGENCE NATIONALE DU SPORT
PÔLE RESSOURCES NATIONAL SPORT INNOVATIONS

Les travaux conduits en 2024 et 2025 ont permis de consolider plusieurs dimensions structurantes du socio-sport : définition, conditions d'impact social, formation, accompagnement, compétences, évaluation et insertion socio-professionnelle par le sport. Ces axes constituent aujourd'hui un socle important pour mieux comprendre, développer, piloter et reconnaître les actions socio-sportives.

Les Journées nationales d'étude et de formation en socio-sport ont toutefois montré que le champ du socio-sport dépasse ces seules dimensions structurantes. Depuis leur création, les JEF jouent un rôle d'ouverture : elles permettent de mettre en discussion des thématiques émergentes, de croiser les pratiques des acteurs de terrain, les apports de la recherche, les attentes institutionnelles et les besoins des publics. Elles contribuent ainsi à identifier des sujets encore insuffisamment formalisés, mais déjà présents dans les pratiques des membres d'Impact Social par le Sport et d'autres acteurs socio-sportifs.

Ces ouvertures thématiques ne constituent pas encore des champs stabilisés au même niveau que l'insertion socio-professionnelle, la formation ou l'évaluation. Elles doivent plutôt être considérées comme des perspectives de travail à approfondir. Leur intérêt est double : elles permettent de mieux rendre compte de la diversité des actions socio-sportives existantes, et elles ouvrent des pistes pour les futurs travaux d'ISS en matière de capitalisation, de recherche, d'outillage, de formation et d'accompagnement.

1. Socio-sport et politique de la ville

La politique de la ville constitue l'un des ancrages historiques du socio-sport. De nombreuses actions socio-sportives se sont développées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, auprès de publics confrontés à des inégalités sociales, éducatives, économiques, territoriales ou d'accès à la pratique sportive. Dans ces territoires, le sport est souvent mobilisé comme un support d'accroche, de médiation, de remobilisation, de lien social et d'accompagnement vers les dispositifs de droit commun.

Cette thématique reste récurrente dans les échanges des JEF, car elle traverse de nombreux sujets : insertion socio-professionnelle, continuité éducative, pratiques sportives féminines, santé, prévention, accès aux droits, jeunesse, égalité, lutte contre les discriminations et coopération entre acteurs locaux. Elle constitue donc moins une thématique isolée qu'un cadre territorial transversal dans lequel se déploient de nombreuses actions socio-sportives.

Les principaux enseignements issus des échanges autour de cette thématique rappellent que l'intervention en QPV suppose une forte exigence méthodologique. Il ne suffit pas d'implanter une activité sportive dans un quartier prioritaire pour produire des effets sociaux. Les actions doivent partir d'un diagnostic territorial partagé, identifier les publics réellement concernés, s'appuyer sur les acteurs locaux, articuler les objectifs sociaux avec les politiques publiques existantes et prévoir des modalités de suivi et d'évaluation.

L'enjeu pour les futurs travaux ISS serait de mieux formaliser les conditions spécifiques d'une action socio-sportive en politique de la ville : modalités d'aller-vers, rôle des clubs sportifs, articulation avec les collectivités, liens avec les contrats de ville, coopération avec les associations de quartier,

mobilisation des habitants, place des éducateurs socio-sportifs et reconnaissance des effets produits sur les publics et les territoires.

2. Socio-sport et médico-social

Le champ médico-social constitue une autre perspective importante de développement du socio-sport. Plusieurs acteurs socio-sportifs interviennent déjà auprès de publics accompagnés par des établissements ou services sociaux et médico-sociaux : personnes en situation de handicap, jeunes accompagnés en dispositifs spécialisés, personnes en perte d'autonomie, personnes présentant des troubles psychiques, publics isolés ou confrontés à des vulnérabilités sanitaires et sociales.

Les ateliers des JEF consacrés à cette thématique ont permis de mettre en discussion la place de l'activité physique et sportive dans les parcours d'accompagnement, le rôle des établissements médico-sociaux, les coopérations avec les clubs sportifs et les conditions de mise en œuvre d'actions socio-sportives adaptées. Cette thématique prend une importance particulière dans un contexte où les établissements et services médico-sociaux sont de plus en plus incités à intégrer l'activité physique dans leurs projets, notamment à travers la fonction de référent activité physique et sportive.

Les principaux enseignements montrent que le socio-sport peut jouer un rôle d'interface entre logiques éducatives, sociales, sanitaires, thérapeutiques et sportives. Il peut contribuer au développement ou au maintien de l'autonomie, à la confiance en soi, à la socialisation, à la participation, à l'inclusion dans le droit commun et à la qualité de vie des personnes accompagnées.

Cette perspective appelle toutefois plusieurs points de vigilance. Le socio-sport ne doit pas être confondu avec le sport-santé, l'activité physique adaptée ou le soin, même si ces approches peuvent se croiser. Sa spécificité réside dans l'accompagnement global, le lien social, la médiation, l'inclusion et la transformation des parcours. Les futurs travaux ISS pourraient permettre de clarifier les complémentarités entre ces approches, de produire des repères pour les établissements, d'identifier les compétences nécessaires et de formaliser les conditions d'une coopération réussie entre acteurs socio-sportifs, professionnels médico-sociaux et clubs sportifs.

3. Socio-sport et continuité éducative

La continuité éducative constitue une thématique fortement liée à l'histoire du socio-sport. De nombreuses actions socio-sportives interviennent auprès d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes en difficulté scolaire, en rupture avec les institutions, accompagnés par des programmes de réussite éducative, des établissements scolaires, des Cités éducatives, des associations de quartier ou des structures de protection de l'enfance.

Les JEF ont permis d'aborder cette thématique en interrogeant les liens entre le socio-sport, l'Éducation nationale, les programmes de réussite éducative, les collectivités, les familles et les acteurs associatifs. Les échanges ont rappelé que l'éducation ne se limite pas au temps scolaire. Les actions socio-sportives peuvent contribuer à créer des passerelles entre les temps de vie des jeunes : école, famille, quartier, club, association, temps périscolaire et accompagnement social.

Le socio-sport peut ici jouer plusieurs rôles : remobiliser des jeunes en difficulté, restaurer la confiance, favoriser l'expression, développer des compétences psychosociales, soutenir la socialisation, travailler le rapport aux règles, créer du lien avec les familles et contribuer à l'orientation vers d'autres ressources éducatives ou sociales.

Les principaux enseignements invitent à penser ces actions dans une logique de parcours. Une intervention socio-sportive éducative ne peut pas être réduite à une séance sportive ou à une animation ponctuelle. Elle doit être reliée à un diagnostic partagé, à une coopération avec les acteurs éducatifs, à un suivi des jeunes et à une articulation avec les dispositifs existants. Les futurs travaux ISS pourraient approfondir les conditions d'une action socio-sportive au service de la continuité éducative : place des familles, articulation avec les établissements scolaires, rôle des Cités éducatives, contribution des clubs, coordination territoriale et évaluation des effets éducatifs.

4. Socio-sport, égalité femmes-hommes et pratiques sportives féminines

Les pratiques sportives féminines, notamment dans les quartiers prioritaires, constituent une ouverture thématique importante. Cette question renvoie à des enjeux d'égalité d'accès à la pratique sportive, de place des filles et des femmes dans l'espace public, de lutte contre les discriminations, de santé, de confiance en soi, d'autonomie et d'émancipation.

Les échanges portés dans les JEF ont permis de rappeler que les freins à la pratique féminine ne sont pas seulement sportifs. Ils peuvent être sociaux, culturels, économiques, familiaux, territoriaux ou symboliques. Ils peuvent également être liés à l'organisation des équipements, aux horaires, aux représentations de genre, au sentiment de sécurité ou au manque de modèles féminins.

Le socio-sport peut contribuer à lever certains de ces freins en construisant des espaces de pratique sécurisants, adaptés et progressifs. Il peut favoriser la reprise de confiance, le développement de l'estime de soi, la mobilité, la prise de parole, l'engagement dans un collectif et l'accès à d'autres ressources du territoire. Mais cette ambition suppose de concevoir les actions avec les publics concernés, et non simplement d'ouvrir des créneaux supplémentaires.

Les futurs travaux ISS pourraient permettre d'approfondir cette thématique en identifiant des exemples d'actions portées par les membres d'ISS ou d'autres acteurs socio-sportifs, en formalisant des repères méthodologiques sur la mobilisation des publics féminins, en analysant les conditions de réussite et en mettant en évidence les points de vigilance : mixité choisie ou non mixité, rôle des familles, choix des lieux, horaires, encadrement, continuité des parcours et articulation avec les politiques d'égalité.

5. Socio-sport, primo-arrivants et intégration

L'accueil et l'intégration des personnes primo-arrivantes, réfugiées, migrantes ou exilées constituent une autre thématique émergente du socio-sport. Plusieurs acteurs utilisent déjà le sport comme

support de lien social, de rencontre interculturelle, d'apprentissage informel de la langue, de reconstruction de réseaux, de confiance et d'insertion sociale ou professionnelle.

Les JEF ont ouvert cette question en interrogeant les conditions d'accueil de ces publics dans les clubs et les structures socio-sportives. Cette thématique met en évidence la capacité du sport à créer un espace relationnel relativement accessible, même lorsque les personnes ne maîtrisent pas encore la langue, ne connaissent pas les institutions ou disposent de peu de réseaux sociaux.

Toutefois, l'intégration par le sport ne va pas de soi. Les publics primo-arrivants peuvent rencontrer des freins administratifs, linguistiques, économiques, psychologiques ou liés à leur parcours d'exil. Les clubs sportifs ne disposent pas toujours des compétences ou des ressources nécessaires pour comprendre ces situations et y répondre de manière adaptée.

Les principaux enseignements invitent donc à construire des démarches d'accueil structurées : sensibilisation des encadrants, coopération avec les acteurs spécialisés, clarification des conditions d'inscription, adaptation de la communication, prise en compte des freins matériels, orientation vers les dispositifs de droit commun et suivi des parcours. Les futurs travaux ISS pourraient produire des repères pour accompagner les clubs et les structures socio-sportives dans l'accueil des personnes primo-arrivantes, en articulation avec les acteurs de l'intégration, de l'hébergement, de l'apprentissage linguistique, de l'emploi et de l'accès aux droits.

6. Socio-sport, santé mentale et inégalités sociales de santé

La santé mentale et les inégalités sociales de santé constituent une thématique de plus en plus présente dans les préoccupations des acteurs socio-sportifs. De nombreux publics accompagnés par les structures socio-sportives cumulent des situations d'isolement, de précarité, de perte de confiance, de rupture institutionnelle, de stress, de décrochage ou de fragilités psychiques.

Le socio-sport peut contribuer à la santé mentale en agissant sur plusieurs dimensions : reprise d'un rythme, sentiment d'appartenance, confiance en soi, rapport au corps, engagement dans un collectif, gestion des émotions, socialisation, expression et remobilisation. L'activité physique peut devenir un support de mieux-être, mais aussi un espace de relation, de repérage, d'écoute et d'orientation.

Cette thématique appelle néanmoins une clarification importante. Le socio-sport ne se substitue pas au soin. Il ne doit pas promettre d'effets thérapeutiques automatiques. Sa contribution réside plutôt dans sa capacité à créer des conditions favorables au lien social, à la remobilisation et à l'orientation vers les acteurs compétents lorsque des besoins spécifiques sont repérés.

Les futurs travaux ISS pourraient permettre de mieux articuler socio-sport, sport-santé, santé mentale et accompagnement social. Ils pourraient également identifier les compétences nécessaires aux intervenants pour repérer les signaux faibles, adopter une posture adaptée, sécuriser les pratiques, travailler avec les professionnels de santé et évaluer des effets souvent progressifs, indirects et multifactoriels.

7. Socio-sport, mobilité et coopération internationale

La mobilité et la coopération internationale constituent une perspective plus récente, mais intéressante pour le développement du socio-sport. Les problématiques auxquelles répond le socio-sport — inclusion, insertion, jeunesse, santé, intégration, lutte contre les discriminations, cohésion sociale, formation des professionnels — dépassent largement le cadre français.

Les JEF ont permis d'ouvrir cette réflexion en interrogeant la manière dont le socio-sport peut se décliner à l'échelle européenne ou internationale. Cette thématique peut être comprise à plusieurs niveaux : mobilité des publics, mobilité des professionnels, échanges de pratiques, coopération entre structures, construction de projets européens, mobilisation de dispositifs comme Erasmus+, comparaison des modèles et circulation des outils.

La mobilité ne doit pas être entendue seulement comme un déplacement géographique. Elle peut aussi être sociale, professionnelle, culturelle, relationnelle ou symbolique. Pour des publics confrontés à l'isolement, à l'exil, à la précarité ou à l'éloignement des institutions, une expérience de mobilité peut constituer un support d'ouverture, de confiance, d'autonomie et de projection.

Les futurs travaux ISS pourraient explorer plusieurs pistes : repérer des expériences européennes de socio-sport, comparer les cadres d'intervention, construire des mobilités apprenantes pour les professionnels, identifier les outils transférables, développer des partenariats européens et analyser ce qui peut être adapté aux contextes français. Cette ouverture doit toutefois rester ancrée dans les besoins des publics et des territoires, afin d'éviter que la coopération internationale ne devienne seulement un outil de valorisation institutionnelle.

8. Enjeux communs à ces ouvertures thématiques

Ces différentes thématiques — politique de la ville, médico-social, continuité éducative, égalité femmes-hommes, intégration des primo-arrivants, santé mentale, mobilité et coopération internationale — présentent des spécificités fortes. Elles relèvent de politiques publiques différentes, mobilisent des partenaires distincts et concernent des publics aux besoins variés.

Elles partagent néanmoins plusieurs enjeux communs. Toutes rappellent que le socio-sport est un champ transversal, situé à l'interface de plusieurs secteurs. Toutes confirment que les effets sociaux du sport ne sont jamais automatiques. Toutes supposent des compétences spécifiques, une ingénierie de projet, des partenariats solides, une adaptation des pratiques, une attention aux publics et une capacité d'évaluation.

Ces ouvertures thématiques montrent aussi que le socio-sport ne peut pas être réduit à un seul domaine d'application. L'insertion socio-professionnelle constitue une composante majeure, mais elle n'épuise pas le champ. Le socio-sport intervient également dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'inclusion, du handicap, de l'intégration, de l'égalité, de la citoyenneté, de la cohésion territoriale et de la coopération.

L'enjeu pour ISS est désormais de poursuivre la capitalisation de ces thématiques, en s'appuyant sur les JEF, les expériences des membres du collectif, les travaux de recherche, les partenaires institutionnels et les retours de terrain. Il s'agit de produire progressivement des repères communs, sans figer prématurément des domaines encore en construction.